



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

LUXEMBOURG
2019 UIA CONGRESS



PROGRAMME FINAL

6-10 NOVEMBRE 2019

LUXEMBOURG

#UIALuxembourg
luxembourg.uianet.org



Barreau
de Luxembourg

14H00 - 17H30

SESSION

THÈME

14h00 - 16h30

■
Défense de la Défense■
Salle D

Depuis sa création, l'UIA défend et promeut le rôle fondamental que les avocats libres et indépendants ont dans le respect de l'état de droit et la défense des droits de l'homme.

À la veille du 30e anniversaire de l'adoption des Principes de base des Nations unies sur le rôle du barreau - qui représente « le cadre normatif international le plus approfondi visant à garantir le droit d'avoir accès à l'assistance d'un défenseur et l'indépendance de la profession d'avocat » - l'UIA souhaite dédier encore une fois cette session à la situation que rencontrent des avocats du monde entier qui sont persécutés et intimidés dans l'exercice de leur profession, leur défense légitime des droits de l'homme et/ou de l'exercice de leurs propres libertés d'expression et d'association.

Quels sont les risques auxquels les avocats sont actuellement exposés dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles? Comment les attaques contre les avocats impactent-elles l'exercice de la profession? Comment les individus et les associations engagés dans la protection des avocats peuvent-ils soutenir pleinement leurs confrères et consœurs en danger, et quels défis rencontrent-ils pour le faire?

Cette session rassemblera des avocats qui ont personnellement subi des menaces, des pressions, stigmatisation et / ou intimidation de la part d'autorités et d'acteurs non étatiques. Elle réunira également des représentants d'organisations professionnelles, non gouvernementales et intergouvernementales qui ont entrepris différentes initiatives et actions pour soutenir les avocats en danger à travers le monde.

**Droit Bancaire
et Financier / Start-ups
& Capital Risque**

■
Salle C

Financement durable

Cette session conjointe des commissions Droit Bancaire et Financier et Start-ups & Capital-risque analysera les questions d'investissements durables et responsables auxquelles sont confrontées les entreprises et les institutions financières dans différentes juridictions, avec un accent particulier sur trois axes différents : (i) le financement des entreprises, (ii) la gestion des actifs et (iii) les start-ups et le capital-risque.

La session sera divisée en 3 tables rondes d'une heure chacune, se concentrant sur les différentes industries. Après une introduction d'un expert de l'industrie couvrant les principaux défis auxquels cette industrie est confrontée en matière d'investissements, intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, les intervenants répondront aux diverses questions du modérateur en ce qui concerne les défis juridiques, réglementaires et de droit non contraignant (« soft law ») auxquels les sociétés émettrices et les institutions financières font face dans différentes juridictions.

**Droit des Contrats /
Droit International Privé
/ Droit des Transports /
Vente internationale de
Marchandises**

■
Salle E

Loi applicable aux transactions commerciales internationales

La législation en vigueur est l'une des premières préoccupations dans les transactions commerciales internationales et son choix, ou l'absence de choix approprié, peut entraîner un risque majeur lors de la rédaction d'un contrat. Les aspects à prendre en compte pour le choix de la loi lors de la rédaction d'un accord transnational sont loin d'être évidents. Les complications augmentent du fait qu'une transaction comprend ou peut comprendre des engagements contractuels, mais également des risques non contractuels. Où, comment et dans quelle mesure un choix pertinent de la loi peut atténuer les risques liés aux incertitudes entourant la loi applicable à une transaction ou à une chaîne d'opérations et d'obligations interdépendantes? Ce sera l'un des thèmes centraux de cette séance conjointe. Le choix de la loi est également lié au choix de la juridiction; l'un des principaux risques est, en ce sens, qu'un tribunal applique une législation nationale autre que la sienne. L'application de dispositions obligatoires étrangères pourrait également constituer un facteur de risque important.

Sur la base d'études de cas très pragmatiques présentées par des experts en matière de ventes internationales, de contrats internationaux et d'opérations de transport, nos réflexions sur le droit international privé aborderont ces points cruciaux en s'intéressant plus particulièrement aux tendances et aux principes actuels établis par les tribunaux nationaux et internationaux en la matière, dans le but de fournir une plateforme d'échange d'expériences entre tous les participants.

**Droit de l'Immigration et
Nationalité**

■
Briefing DE

Est-il nécessaire de restreindre la libre circulation ?

Alors que l'attention est portée sur la crise migratoire, des structures politiques sont mises en place dans toutes les grandes régions du monde permettant la libre circulation des personnes et le libre-échange. En effet, l'UE a créé l'Espace Schengen, l'Amérique du Nord, l'ALENA, et l'Amérique du Sud, le MERCOSUR.

L'ouverture des frontières se traduit ainsi par une augmentation de la mobilité internationale et a permis notamment de remédier aux besoins de mains d'œuvre dans certains États. Selon une récente étude du cabinet d'audit PwC, les mutations professionnelles à l'international ont déjà enregistré une croissance record de 25% au cours de ces dix dernières années.

Ce contexte d'ouverture des marchés et de mobilité de la main d'œuvre n'est néanmoins pas sans risque : les pays qui supportent des coûts salariaux élevés peuvent voir leur production concurrencée par des produits identiques moins chers, car fabriqués à meilleurs coûts. Cette situation a créé de nombreuses délocalisations, menaçant ainsi parfois l'emploi dans les pays à coûts salariaux élevés.

Aux États-Unis, pourtant traditionnellement modèle de libéralisme, le Président Donald Trump ne cesse d'ailleurs de fustiger les entreprises américaines qui décident de délocaliser leurs activités, allant jusqu'à les menacer de sanctions. De l'autre côté de l'Atlantique, le peuple britannique a voté en faveur du Brexit en particulier en raison de la restriction de la main d'œuvre étrangère qui s'ensuivra lors la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE.

Dans ce cadre, l'objectif de notre session sera de débattre notamment de l'impact de la libre circulation des personnes sur le développement économique des pays, mais également des risques de sous-enchère salariale et sociale inhérents à une telle liberté.

14H00 - 17H30

PRÉSIDENTS

Jacqueline R. SCOTT, *Directrice Générale UIA-IROL*
(Fortney & Scott, LLC) Washington, DC, États-Unis

ORATEURS

Rommel DURÁN CASTELLANOS (*Equipo Jurídico Pueblos*) Bucaramanga, Colombie
Bertrand FAVREAU (*Institut des droits de l'homme des Avocats européens - IDHAE*) France
Ronaldo Ernesto GALEANO (*Comité de Unidad Campesina de Guatemala*) Guatemala
Sibylle GIOE (*M-Law*) Liège, Belgique
David GREENE (*The Law Society of England and Wales*) Londres, Royaume-Uni
Edre U. OLALIA (*National Union of People's Lawyers*) Philippines
Charles TCHAKOUTE PATIE (*Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun*) Cameroun, invité
Elena YURKINA (*Direction générale Droits de l'homme et État de droit, Council of Europe*) Strasbourg, France

Olivier NICOD (*Walder Wyss*) Lausanne, Suisse
Paulo BANDEIRA (*SRS Advogados*) Lisbonne, Portugal

Nabil Marc ABDUL-MASSIH (*Inoks Capital SA*) Genève, Suisse
Barbara BANDIERA, Milan, Italie
Ana BEN VÁZQUEZ (*Prol & Asociados*) Madrid, Espagne
Travis GERING (*Wuersch & Gering LLP*) New York, NY, États-Unis
Thomas GOOSSENS (*Bianchi Schwald*) Genève, Suisse
Silvestre TANDEAU DE MARSAC (*FTMS Avocats*) Paris, France
Donald VENKATAPEN (*Wagener & Associés*) Luxembourg
Yonca Fatma YÜCEL (*Banking Regulation and Supervision Agency*) Ankara, Turquie

Milagros POAL MANRESA CANTARELL
(*SinergiaDR*) Barcelone, Espagne
Paolo LOMBARDI
(*Studio Legale Elexi*) Turin, Italie
Olaf HARTENSTEIN
(*Arnecke Sibeth Dabelstein*) Hambourg, Allemagne
Jean-Paul VULLIÉTY
(*Lalive*) Genève, Suisse

Fernando DE LA MATA (*Cortes Abogados*) Barcelone, Espagne
Béatrice FAVAREL (*Favarel & Associés*) Marseille, France
Yoshihisa HAYAKAWA (*Uryu & Itoga*) Tokyo, Japon
Marc JONES (*Stewarts*) Londres, Royaume-Uni
Julien LECAT (*Bignon Lebray*) Aix-en-Provence, France
Clara MARA-MARHUENDA (*Arendt & Medernach*) Luxembourg
Vincenzo NAPPI (*Studio Legale Vincenzo Nappi*) Naples, Italie
Alberto PASINO (*Studio Legale Zunarelli e Associati*) Trieste, Italie
Francisco RAMOS ROMEU (*Ramos & Arroyo Abogados*) Barcelone, Espagne
Stephen SIDKIN (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni
Wim VAN HEMELEEN (*Bettens de Cocker van Hemelen*) Anvers, Belgique
Martin WIEBECKE (*Anwaltsbüro Wiebecke*) Kuesnacht, Suisse

Modérateurs :
Clayton E. CARTWRIGHT JR
(*The Cartwright Law Firm LLC*)
Columbus, GA, États-Unis

Hervé LINDER
(*Ernst & Linder LLC*) New York, NY, États-Unis

George AKST (*Akst & Akst*) New York, NY, États-Unis
Nikolaos ARGYRIOU (*Lawgreece*) Thessalonique, Grèce
Jacqueline Rose BART (*Bartlaw Canadian Immigration Barristers and Solicitors*) Toronto, Canada
Emmanuel DAOUD (*Aarpi Vigo*) Paris, France
Inge EGGEN-TE PAS (*Kroes Advocaten Immigration Lawyers*) Amsterdam, Pays-Bas
Andreea HAULBERT (*Karl Waheed Avocats*) Paris, France
Saurabh MISRA (*Saurabh Misra & Associates*) Mumbai, Inde
Adrián OJEDA CUEVAS (*Ojeda y Asociados*) Mexico, Mexique
Ben SHELDRICK (*Magrath LLP Solicitors*) Londres, Royaume-Uni
Olufemi SUNMONU (*Aliant Qais Conrad Laureate*) Lagos, Nigeria
Matthew WILLS (*Laura Devine Immigration Law*) Londres, Royaume-Uni